

Une stratégie plus dure contre le travail au noir

XAVIER SCHALLER

Dans la lutte contre le travail au noir, la prévention a montré ses limites. Des représentants de l'économie, des syndicats et de l'Etat proposent quinze mesures pour durcir le ton. Au Gouvernement de choisir, d'ici à la fin de l'année, lesquelles appliquer.

ÉCONOMIE. Le travail au noir est une plaie. Pour les travailleurs, qui ne sont pas correctement protégés. Pour les entreprises, qui subissent une concurrence déloyale. Pour l'Etat et les assurances sociales, qui perdent des recettes. Le canton, qui a surtout misé sur la prévention jusqu'ici, va durcir sa stratégie: davantage d'interventions, davantage de répression, davantage de dissuasion.

«Il n'y a bien sûr pas de statistique officielle concernant le travail au noir, note Olivier Curty. Mais les entreprises et les syndicats continuent de se plaindre.» Et un contrôle sur quatre amène une dénonciation. «Ce taux ne diminue tou-

jours pas. Il est donc temps d'adapter les mesures et le dispositif.»

La Direction de l'économie et de l'emploi (DEE) a réuni dix acteurs économiques autour d'une table pour discuter de ce problème. «Des représentants des entreprises, des syndicats, des services cantonaux concernés et du Ministère public», énumère Olivier Curty, directeur de la DEE.

Quinze mesures sont à l'étude, avec des conséquences organisationnelles, financières ou juridiques. «Elles seront présentées au Conseil d'Etat d'ici à la fin de l'année, lequel devra trancher. C'est aussi simple que ça.»

Le nouveau plan d'action servira de réponse à la motion déposée en juin 2016 par Jean-Daniel Wicht (plr, Villars-sur-Glâne) et l'ancien député PDC Jacques Vial. Cette dernière est cosignée par 49 députés. «Quand on parle du travail au noir, on pense d'abord à la construction, mais le commerce ou l'agriculture sont aussi touchés», rappelle Olivier Curty.

La carte professionnelle

Parmi les propositions du groupe de travail, on trouve la carte professionnelle des travailleurs, chère aux associations patronales. Un moyen simple selon elles pour vérifier l'affiliation aux assurances

sociales. «Les ouvriers qui se font prendre ne pourront plus prétendre, comme c'est souvent le cas aujourd'hui, qu'ils ont commencé le matin même et qu'ils ne sont pas encore annoncés à la caisse AVS», explique Nadine Gobet, directrice de la Fédération patronale et économique (FPE).

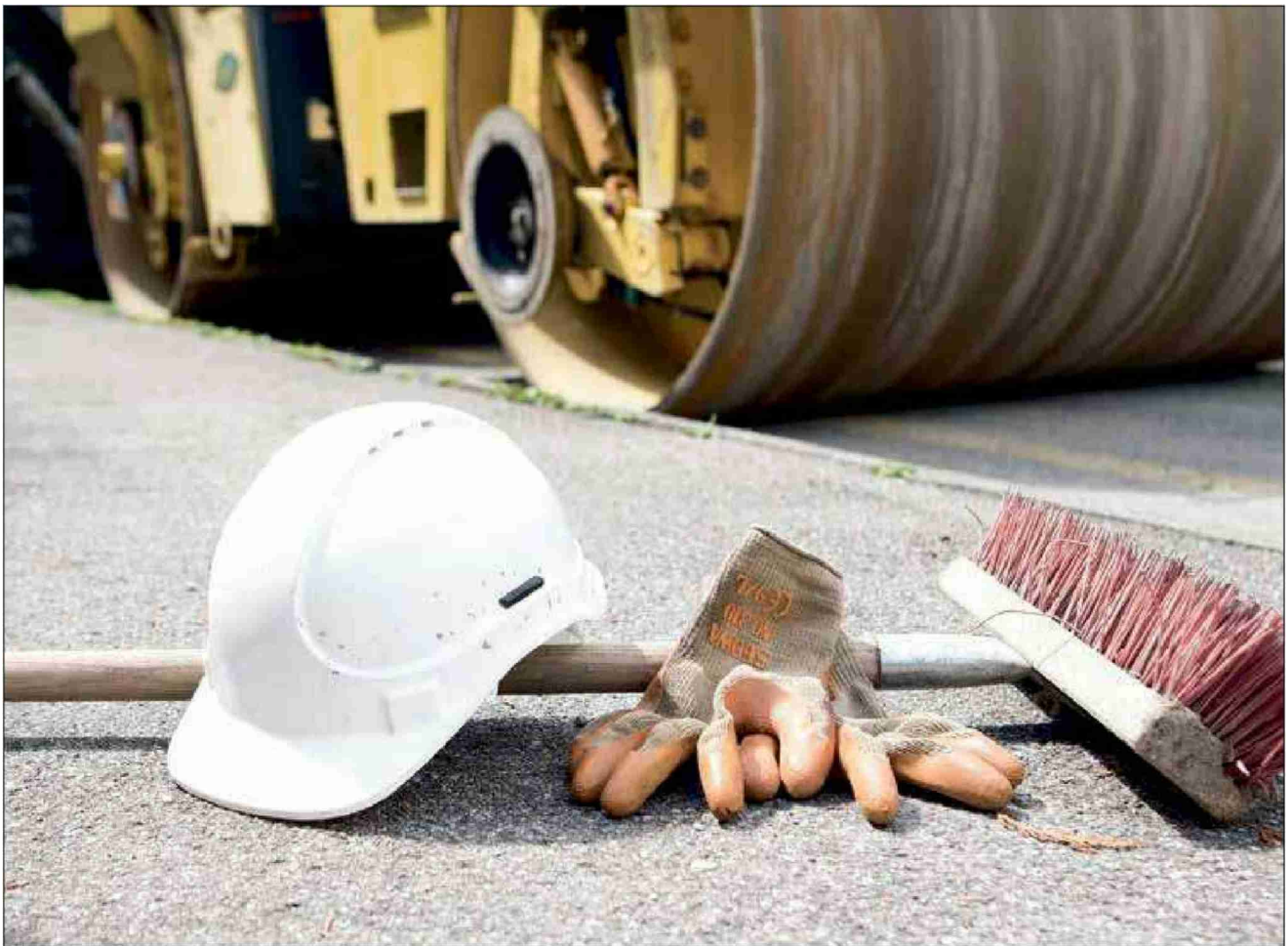
La Fédération vaudoise des entrepreneurs a déjà introduit ce système pour ses membres. Avec cinq autres associations, fribourgeoises, vaudoises et valaisannes, la FPE va introduire une carte similaire, fin 2017 ou début 2018. «Gruyère Energie SA va servir d'entreprise pilote dans ce projet», explique Mathieu Fehlmann, directeur adjoint de la FPE.

Dans son communiqué, la DEE annonce que, «par le biais des conventions collectives de travail, il serait possible de rendre cette carte obligatoire dans le canton».

Du personnel en plus

Du côté syndical, Armand Jaquier, secrétaire régional d'Unia, se montre satisfait. «Les choses bougent enfin, après des années d'attente. Mais le canton a un train de retard et il faudra beaucoup de boulot pour récupérer ça.» Il attend aussi la décision du Conseil d'Etat avant de se réjouir. «Il faudra voir à la fin ce qu'il reste du projet.»

Du côté de l'Etat, augmenter les forces de contrôle sur le terrain est jugé indispensable. «Avec quatre équivalents plein temps, nous arrivons à procéder à 500 contrôles par an, indique Olivier Curty. Avec un poste supplémentaire, nous pourrions déjà faire pas mal.» Les actions coup de poing menées sur le terrain ont démontré leur caractère dissuasif. Elles devraient donc se multiplier. «Et il faut ensuite que les inspecteurs mandatés puissent procéder aux auditions nécessaires au Ministère public, annonce la DEE. Les sanctions doivent être dissuasives et à la hauteur du préjudice occasionné.» ■



Le canton veut une politique plus dissuasive concernant le travail au noir. En augmentant les contrôles et la répression, il entend mettre la pression sur les tricheurs. ARCH - C. LAMBERT